

**CANDIDATURE A UN POSTE A PROFIL RELEVANT DE L'ASH
ACCESSIBLE AUX ENSEIGNANTS DES 1^{er} ET 2nd DEGRES**

Date de retour à l'Inspection de circonscription : 24/02/2025 délai de rigueur

Nom : Prénom :

Affectation actuelle.....

Fonctions :

Titres professionnels :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Mail :

Intitulé du poste	Etablissement	Commune	Classer les vœux par ordre de préférence
Enseignant de l'unité d'enseignement de la MECS Oberlin La Broque	Institut de Reed Oberlin	La Broque	
Enseignant à l'Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA)	EREA Henri Ebel	Illkirch-Graffenstaden	
Enseignant en ULIS collège	Collège Rouget de l'Isle	Schiltigheim	
Enseignant en ULIS collège	Collège du Parc	Illkirch	
Enseignant en ULIS collège	Collège le Ried	Bischheim	
Enseignant en ULIS collège	Collège Louis Pasteur	Strasbourg	
Enseignant en ULIS collège	Collège Jean de la Fontaine	Geispolsheim	
Enseignant en ULIS collège	Collège Jean Mentel	Sélestat	
Enseignant en ULIS collège	Collège Martin Schongauer	Ostwald	
Enseignant en ULIS collège	Collège Haute-Bruche	Schirmeck	
Enseignant en ULIS collège	Collège Kléber	Strasbourg	
Enseignant en ULIS collège	Collège Europe	Obernai	
Enseignant en ULIS collège	Collège du Grand Ried	Sundhouse	

Enseignant en ULIS collège	Collège du Stockfeld	Strasbourg	
Enseignant en ULIS collège	Collège Lezay Marnésia	Strasbourg	
Enseignant en ULIS collège	Collège Henri Meck	Molsheim	
Enseignant en ULIS collège	Collège Otfried	Wissembourg	
Enseignant en ULIS collège	Collège Jacques Tati	Mertzwiller	
Enseignant en ULIS collège	Collège les Sept Arpents	Souffel- weyersheim	
Enseignant du 1er degré à la Maison d'Arrêt de Strasbourg (temps plein)	Maison d'arrêt Elsau	Strasbourg	
Enseignant du 1er degré à la Maison d'Arrêt de Strasbourg (temps partiel 50%)	Maison d'arrêt Elsau	Strasbourg	

Avis de l'IEN de la circonscription : Favorable Défavorable

Observation :

Date et signature :

Division du premier degré

Fiche profil de poste :

Enseignant ou Enseignante de l'unité d'enseignement de la MECS OBERLIN LA BROQUE – accompagnant des élèves de la MECS dans les écoles primaires de La Broque, La Claquette, de Rothau et de Schirmeck et collèges de La Broque et Schirmeck.

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive

Localisation : ETABLISSEMENT OBERLIN - 102 Rue du Général de Gaulle 67130 LA BROQUE

1. Définition du poste et des missions :

L'établissement OBERLIN est une maison d'enfants à caractère social (MECS). Une Unité d'Enseignement y est présente. Elle compte cinq postes d'enseignants ; fonctionnant au sein de l'Unité d'Enseignement ou accompagnant des élèves de la MECS Oberlin aux collèges Frison Roche de LA BROQUE et Haute Bruche de SCHIRMECK ou accompagnant des élèves de la MECS dans les écoles primaires de LA BROQUE, LA CLAQUETTE de ROTHAU et de SCHIRMECK Elle scolarise une quarantaine d'élèves, sur 5 groupes classes.

L'enseignant/ l'enseignante :

- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public tout en respectant les programmes en vigueur en fonction de l'âge des élèves ;
- préserve la continuité des apprentissages scolaires en lien avec les enseignants de la classe de référence de l'élève et évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation ;
- est en charge de l'élaboration du projet individuel en lien avec les partenaires à partir du bilan global de chaque jeune ;
- travaille en lien avec l'équipe pédagogique et l'équipe éducative de la MECS, ainsi qu'avec l'équipe de l'établissement scolaire de référence de l'élève ;

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- sensibilité au parcours des élèves ayant des difficultés sociales ;
- adaptabilité, réactivité, souplesse ;
- compétence rédactionnelle (rédaction d'écrits professionnels)
- forte aptitude pour le travail en équipe

3. Conditions de recrutement et d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure (CAPA-SH) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.

- Les candidats et candidates seront convoqués devant une commission pour un entretien.
 - Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions)
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - Indemnité enseignement spécialisé et adapté
 - Indemnité de fonction particulière pour les détenteurs du titre professionnel
-

Contact :

- Secrétariat IEN école inclusive : 03.88.45.92.30 ienash67@ac-strasbourg.fr
- MECS Oberlin : Téléphone : 03 88 49 64 20

Division du premier degré

**Fiche profil de poste : Enseignant ou Enseignante à l'Etablissement Régional
d'Enseignement Adapté (EREA Henri EBEL) d'Illkirch-Graffenstaden**

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive

Localisation : EREA - 34, rue Sodbronn 67400 Illkirch-Graffenstaden

1. Définition du poste et des missions :

L'EREA accueille des élèves de 12 à 18 ans dont les difficultés scolaires et/ou sociales ne leur permettent pas de tirer profit d'une scolarité en classe ordinaire de collège ou de lycée. L'EREA leur dispense une formation générale adaptée permettant d'obtenir le Certificat de formation générale (niveau EGPA et niveau CAP).

Les missions sont :

- l'enseignement général adapté aux difficultés des élèves, qui recouvre l'ensemble des disciplines prévues au collège
- l'éducation à la citoyenneté,
- l'accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle,
- la gestion du projet individuel de formation des adolescents,
- la participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques.

L'enseignant ou enseignante doit :

- Assurer l'enseignement général adapté aux difficultés des élèves
- Assurer le suivi individuel d'élèves
- Connaître les disciplines prévues au collège, en référence aux programmes et au socle commun
- Mettre en place une stratégie éducative pour faciliter les apprentissages des élèves au regard des objectifs à atteindre.

Le service des enseignants et enseignantes comprend :

- les activités d'enseignement en classe ;
- les activités de fin d'après-midi jusqu'au repas du soir (19 h 00) ;
- les enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- les activités encadrées du mercredi après-midi ;

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- capacités d'écoute et d'adaptation, compréhension de la psychologie des enfants et adolescents
- capacités à travailler en équipe
- capacités organisationnelles, relationnelles et partenariales fortes

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure (CAPA-SH option F) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions)
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - Indemnité de fonction particulière pour les détenteurs du titre professionnel
 - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

Contact :

- IEN Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 ou jenash67@ac-strasbourg.fr
- EREA : 03.90.40.36.00



Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Enseignant en ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire au Collège - Troubles des fonctions cognitives**

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive

1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) est un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que les enseignements adaptés dans le cadre de regroupement. Elle permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS), décidés par la commission des droits et de l'autonomie (CDA).

L'enseignant affecté sur le dispositif est nommé coordonnateur de l'ULIS. Son action s'organise autour de trois axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

Missions :

- analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves ;
- faire bénéficier tous les élèves de l'ULIS d'un enseignement adapté, que cet enseignement ait lieu en situation de regroupement ou dans la classe de référence. Pour chaque jeune, un programme pédagogique individualisé est établi (acquisitions scolaires, parcours envisagé, emploi du temps individualisé) ;
- organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées par les PPS et en lien avec l'équipe de suivi de la scolarisation à laquelle il participe ;
- évaluer les acquisitions et valoriser les parcours de formation ;
- assurer le rôle de personne ressource à l'ensemble de la communauté éducative en particulier pour les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves bénéficiant de l'ULIS, afin de les aider à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires ;
- élaborer le projet pédagogique de l'ULIS en formalisant les actions concrètes et les adaptations des contenus d'apprentissage ;
- planifier les interventions du personnel AESH-co, le cas échéant ;
- participer et apporter sa contribution aux réunions de coordination-synthèse ;
- rédiger, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activité annuel, transmis à l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- avoir des aptitudes au travail en équipe ;
- avoir une bonne connaissance du collège : fonction, programmes...
- avoir une connaissance des problématiques, notamment d'adaptations pédagogiques, liées au handicap.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Le recrutement s'effectuera à partir d'un entretien avec les membres d'une commission qui examinera les motivations des candidats et leurs aptitudes à assurer les missions assignées
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
 - Indemnité REP/REP+ si établissement en éducation prioritaire et selon quotité d'affection
 - Indemnité de fonction particulière pour les détenteurs du titre professionnel
 - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

Contact :

IEN Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 ou ienash67@ac-strasbourg.fr

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Enseignant ou Enseignante du 1er degré à la Maison d'Arrêt de STRASBOURG**

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive

Localisation : Maison d'Arrêt de Strasbourg 6 rue Engelmann 67035 Strasbourg Cedex 2

1. Définition du poste et des missions :

Les emplois d'enseignants du premier degré en milieu pénitentiaire sont pourvus par des enseignants (institutrices) ou professeurs des écoles) titulaires du CAPPEI ou certification antérieure. Les professeurs des écoles non-spécialistes retenus en affectation provisoire s'engagent à préparer le CAPPEI l'année de leur prise de fonction.

Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. À l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si le proviseur - directeur de l'UPR et les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Les professeurs qui restent affectés en milieu pénitentiaire à l'issue de cette première année et qui sont détenteurs du CAPPEI, seront affectés à titre définitif sur leur poste.

Fonctions :

Assurer un enseignement auprès de mineurs (de 13 à 18 ans) et auprès d'adultes incarcéré(e)s à la maison d'arrêt. Le niveau d'enseignement s'étend de l'alphabétisation jusqu'à la 3ème de SEGPA.

Pour obtenir des informations complémentaires, les personnes intéressées pourront se référer aux textes suivants :

- circulaire n° 98-106 du 25 mai 1998 – Enseignement aux jeunes détenus
- circulaire n° 2000-169 du 5 octobre 2000 – Organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire
- convention du 15 octobre 2019 relative à l'enseignement en milieu pénitentiaire
- circulaire n°2020-057 du 9 mai 2020 – Enseignement en milieu pénitentiaire

Conditions particulières

Ce poste à profil exige des capacités de travail en équipe. Il est indispensable de travailler avec d'autres services : Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration Pénitentiaire, intervenants divers... Une bonne expérience des publics difficiles est attendue.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- bénéficier (de préférence) d'une expérience d'enseignement à des adolescents
- avoir des aptitudes au travail en équipe
- avoir des aptitudes à l'innovation pédagogique (la connaissance ou la pratique de la pédagogie de projet est souhaitée)
- faire preuve de disponibilité
- bonne maîtrise de l'outil informatique souhaitée.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Poste à temps-plein. L'unité d'enseignement est ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Les congés scolaires sont les mêmes que dans les structures classiques, avec la possibilité d'annualiser son temps de travail.
 - La personne retenue devra se soumettre aux règles édictées par l'Administration Pénitentiaire : contrôle à l'entrée de l'établissement, consignes de sécurité contraignantes à respecter obligatoirement. Une formation spécifique sera assurée aux enseignants nouvellement nommés en début d'année scolaire.
 - Les candidats et candidates seront convoqués devant une commission pour un entretien.
 - Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire
 - Indemnité pour fonction particulière pour les détenteurs du titre professionnel
-

Contact :

- IEN Ecole Inclusive: 03.88.45.92.30 ienash67@ac-strasbourg.fr
- Maison d'arrêt de STRASBOURG : 03.88.30.05.55